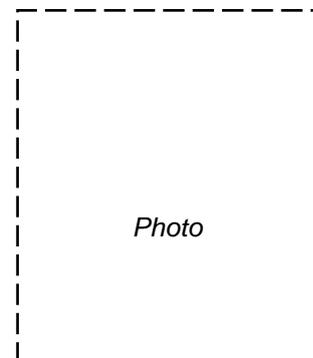




Centre Sportif Marcel BERTHET
Bellegarde
01200 VALSERHONE
04.50.48.49.35 / 06.85.40.06.15
evbgym.bellegarde@wanadoo.fr
www.bellegarde-gym.com
f Bellegarde Gym
i bellegarde.gym

CADRE RESERVE AU CLUB :				Certificat Médical		Groupe	
Licence		N°	84.001.056.	Listing		Tarif Inscription	
Autre enfant adhérent						Réduction	
Mode paiement	Espèces			Chèques			
						Reste à régler	

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2020-2021



COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM							
PRENOM					sexe	M	F
DATE DE NAISSANCE							
ADRESSE							
TEL portable	/				TEL fixe		
ADRESSE MAIL (@) En majuscule et lisible							
PROFESSION Parents	Père :			Mère :			
<i>J'autorise mon enfant à partir seul du gymnase (entourer la réponse)</i>						OUI	NON

EN CAS D'URGENCE

PERSONNE A PREVENIR	NOM		TEL		LIEN		
MEDECIN TRAITANT	NOM		TEL				
HOPITAL SOUHAITE	NOM		TEL				
OBSERVATION(S)							
<i>J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (entourer la réponse)</i>						OUI	NON

ADHESION

Adhérent déjà inscrit la saison dernière	OUI	NON		
Prix Licence FFG inclus (45€)				
BABY-GYM (enfants 2/3 ans avec parent)	2017 / 2018	1 cours	200 €	
GYMNASTIQUE (GAM, GAF, GR)	2016 et avant Loisirs	1 cours	230 €	
		2 cours	310 €	
	2013 et avant compétition	2 cours	310 €	
3 cours et +		370 €		
TRAMPOLINE	2006 et avant	1 cours	240 €	
COURS ADO / ADULTE (Fitness, Stretching, Cross training, Gym Santé)	2004 et avant	1 cours	200 €	
		2 cours et +	250 €	

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte. Le fichier des adhérents est informatisé.

Conformément à la loi, les adhérents ou leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'association pour toute information les concernant sur un fichier informatique.

J'autorise les responsables de l'association à filmer, photographier, enregistrer le licencié seul ou en groupe, dans toutes les activités ou manifestations auxquelles il participe, et diffuser les prises d'images ou de paroles sur tous supports (photos, films, brochures, ...) dans les lieux privés ou publics.

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation. En l'absence de règlement total ou du certificat médical, l'adhérent ne peut pas être licencié et ne bénéficie donc d'aucune assurance ; par mesure de sécurité, l'accès aux activités proposées ne peut lui être autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Date :

Signature :